



# Basse-Zorn

Communauté de communes

ARRÊTÉ N° HOERDT/2025/106/MB

Le Président de la Communauté de communes de la Basse-Zorn,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2 et suivants,
- VU** le Code de la Route,
- VU** l'arrêté n° HOERDT/2025/095/MB du 9 juillet 2025,
- VU** l'arrêté portant permission de voirie n° AV-2025-1621 de la CeA,
- VU** la demande de prolongation en date du 12 août 2025 de SODEREF, maître d'œuvre de l'opération,

**CONSIDÉRANT** que les travaux de réfection des trottoirs situés devant les n° 28, n° 29, n° 30 et n° 31 rue de la République à Hoerdtd nécessitent de prendre des mesures particulières en matière de circulation et de stationnement, pour des raisons de sécurité,

## ARRÊTE

**Article 1 :** L'autorisation d'occuper la demi-chaussée et les trottoirs rue de la République à Hoerdtd, au niveau du carrefour RD37/RD223 ainsi que les interdictions et modifications en matière de circulation et de stationnement **sont prorogées jusqu'au vendredi 29 août 2025**.  
Tous les autres articles de l'arrêté n° HOERDT/2025/095/MB du 9 juillet 2025 non abrogés ou modifiés par le présent arrêté sont et restent applicables.

**Article 2 :** En complément de cette prorogation, l'entreprise PONTIGGIA sera autorisée à occuper uniquement les trottoirs devant les n° 28, n° 29, n° 30 et n° 31 rue de la République à Hoerdtd du lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 au vendredi 5 septembre 2025 afin de procéder aux travaux de finition.  
Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

**Article 3 :** Le Président certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire de la commune de Hoerdtd,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Wantzenau,
- Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Chef de section des sapeurs-pompiers de Hoerdtd,
- Collectivité européenne d'Alsace, Centre d'entretien et d'intervention de Haguenau,
- La société PONTIGGIA,
- Affiché en Mairie.

### POUR AMPLIATION

Fait à Hoerdtd, le 12 août 2025

Le Président

Denis RIEDINGER



Fait à Hoerdtd, le 12 août 2025

Le Président

Denis RIEDINGER

Communauté de communes de la Basse-Zorn

34 rue de La Wantzenau – 67720 HOERDT | Tél : 03 90 64 25 50 | [www.cc-basse-zorn.fr](http://www.cc-basse-zorn.fr)